

## **URGENCES D'AFRIQUE : COMBAT POUR LES ENFANTS NON DÉCLARÉS**

Par

**G. LENCKONOV**, CSA du vendredi 30 Juin 2006

Urgences d'Afrique est une Organisation non gouvernementale (ONG) humanitaire de santé et de développement socio-économique, partenaire du Gouvernement congolais sous le protocole d'accord du 4 mai 2000. Elle a été déclarée d'utilité publique sous le n°379/MISAT/DGAT/DOR/SAG du 14 août 2001. Cette ONG participe à l'enregistrement des enfants non déclarés à l'état-civil.



Elle entend étendre cette opération vers les enfants pygmées. Sa présidente, le Dr Anne Colleth Tafaro, lance un appel à la communauté internationale en vue de la réalisation de cette vaste opération.

Selon une enquête menée par l'Association Congolaise pour l'Emploi des Jeunes (ACEJ) en 2003, le nombre d'enfants non déclarés à l'état-civil au Congo-Brazzaville représentait 56,04% contre 43,96% d'enfants déclarés. Le rythme de l'enregistrement des enfants à l'état-civil a baissé à cause des conflits armés que le pays a connus en 1993-1997, 1997 et 1998-1999.

Face à cette situation, le Gouvernement a initié une campagne d'enregistrement gratuit et total des naissances non déclarées pour l'année 2005, en y associant la société civile. La Fondation Urgences d'Afrique ayant été associée à cette campagne, a procédé au pré-enregistrement des enfants sans papiers à Brazzaville, Louingui, Mayama, Fota, Odziba (département du Pool) et Ollombo (département des Plateaux). La procédure implique les tribunaux et les centres d'état-civil. Quelque 8 690 enfants ont été pré-enregistrés, 3 562 réquisitions de déclarations tardives de naissance ont été établies, et 3 500 actes de naissances ont été remis aux parents d'enfants dont 357 enfants orphelins. Madame Colleth Tafaro a assuré que près de 1 000 enfants seront en possession de leurs actes de naissance dans les prochaines semaines.

Au 30 juin 2006, Urgences d'Afrique a déjà enregistré 1 % d'enfants non déclarés qu'elle a pu couvrir. Ceci, pour un coût total de 11 546 250 francs CFA, une partie provenant des fonds propres de l'ONG. Les autres apports sont du Gouvernement et de l'UNICEF. « *Si nous avions eu plus de possibilités, nous aurions atteint au 20 % d'enfants* », a indiqué la présidente d'Urgences d'Afrique.

Dans cette opération, la stratégie a été d'accord de former des relais communautaires dans les zones de couverture. Ensuite de déployer des équipes dans ces zones pour commencer le pré-enregistrement non déclaré. Un enregistrement systématique de 1.162 nouveaux-nés survenus au Centre de santé intégré (CSI) de Mansimou dans le 1er arrondissement de Brazzaville (Makélékélé) a été réalisé. L'animation de ce CSI est assurée par Urgences d'Afrique. Le pré-enregistrement a créé d'emplois : vingt-huit (28) jeunes ont été recrutés dont six permanents.

Cette opération se réalise non sans difficultés. L'ONG manque de moyens consistants. Pour aller dans les zones de couverture, les agents empruntent des véhicules de transports dont les programmes ne sont toujours pas respectés. Conséquence : les envoyés de l'ONG n'arrivent pas à faire normalement leur travail. Pourtant, il y a beaucoup d'enfants non déclarés dans les zones les plus reculées du pays.

Selon la présidente de l'ONG, au moins 10.000 enfants non déclarés ont été ciblés dans la zone du Pool profond. *«Pour que ces enfants puissent avoir des actes de naissances, il nous faut beaucoup de moyens : moyens logistiques et financiers. Pour 10.000 enfants, il nous faut déployer au moins une trentaine de pré-enregistreurs. Ce qui coûterait environ 40 millions de francs CFA»*, a expliqué le Dr Colleth Tafaro.

Les actions futures de l'ONG seront en direction des Pygmées, d'abord ceux de Mayama, d'Ayama et de Ngo. Urgences d'Afrique entend aussi organiser une campagne de sensibilisation sur la situation des enfants non déclarés à l'état-civil.

La poursuite de l'opération enregistrement d'enfants non déclarés dépend de l'appui de la communauté internationale. Aussi la présidente d'Urgences d'Afrique lance-t-elle un appel à tous les partenaires oeuvrant en faveur des enfants dans le monde en vue d'appuyer les efforts cette ONG.

*« Autant la communauté internationale se mobilise contre le SIDA, autant elle doit se mobiliser pour l'enregistrement des enfants non déclarés. Les enfants non déclarés peuvent mourir du SIDA s'ils n'ont pas d'actes de naissance pour aller se faire enregistrer dans les hôpitaux. Ils ne peuvent pas aller à l'école, voyager et se prendre en charge s'ils n'ont pas de pièces d'identité. C'est pourquoi je sollicite l'apport de la communauté internationale. Je sais que dans le monde il y a des gens qui aiment toujours donner un sourire aux enfants ; qu'ils nous viennent en aide»,* a-t-elle déclaré.